

N° CP 5e/42-06
Séance du 19 MAI 2006

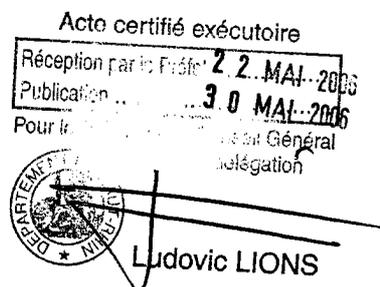
VENTE D'UN TERRAIN DEPARTEMENTAL A SEPPOIS-LE-BAS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV du 15 octobre 2004,
- VU la délibération n° 2006/I-5e/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Département du Haut-Rhin à aliéner à la commune de SEPPOIS-LE-BAS, la parcelle de terrain cadastrée sous : Section 8 n° 195 d'une contenance de 2 ha 70 a 33 ca.
- ❖ Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte devant concrétiser cette transaction immobilière.



LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions